



REFER : JLV/JN

BRIOUDE, le 10 septembre 2020

Le Maire

à

Monsieur Marc GOUTTEBROZE
marcgout@free.fr

Monsieur,

J'ai été très attentif à votre mail relatif au sujet important des trains de nuit que vous souhaitez voir activement et opportunément relayé auprès de la SNCF et de l'Etat.

Attaché à un service ferroviaire de qualité et irriguant notre territoire à la hauteur des besoins des usagers et des enjeux économiques, touristiques qui s'y rattachent, le Conseil Municipal a ainsi adopté à l'unanimité, lors de sa réunion du 9 septembre, la motion proposée. Vous la trouverez ci-jointe en copie.

Aux points mis en avant, nous en avons ajouté un autre : celui de la présence d'un contrôleur dans chaque train pour des raisons de sécurité au sens large.

Je vous assure de toute l'attention que nous portons à l'offre ferroviaire en Haute-Loire, importante pour le quotidien des habitants et la vitalité du territoire.

Je sais et salue votre engagement à ce niveau concernant plus particulièrement la ligne des Cévennes, si essentielle à notre département et, plus largement, au Massif Central.

Je ne doute pas que celle-ci continuera, tout comme ses circulations, d'être activement soutenue par les élus de notre territoire.

Vous remerciant de votre attention, je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.



Le Maire

Jean-Luc VACHELARD



**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE
COMMUNE DE BRIOUDE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt et le neuf septembre à 18h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de SEPTEMBRE, sous la présidence de Jean-Luc VACHELARD, Maire.

PRESENTS : Jean-Luc VACHELARD Maire, Aline BONNET, Maurice ROCHE, Marie-Christine EYRAUD, Gilles DA COSTA, Elisabeth STOQUE, Cyrille SARRIAS, Anne GUINCHARD, Jean-Philippe VIGIER Maires-Adjointes, Frank MERLE, Annie SIBEYRE, Nadine CRAVINHO, Clément NEYRIAL, Claire GAILLARD, Damien CHALLET, Léa JULIEN, Guillaume SABY, Marie-Antoinette MARTIN, Jean HADJOUTI-GAILLARD, Juliette, TILLIARD-BLONDEL, Alexis JUILLARD, Marie-Christine DEGUI-CHASSANG, Bastien VEYSSEYRE, François HANNE, Conseillers municipaux

POUVOIRS : Emmanuel RICQUEBOURG à Jean-Luc VACHELARD, Alain BOREL à Maurice ROCHE, Carole MATHIEU à Jean-Philippe VIGIER, Maryline ADMIRAL à Gilles DA COSTA, Anne BARROIS à Marie-Christine DEGUI-CHASSANG

SECRETAIRE : Jean HADJOUTI-GAILLARD

OBJET : MOTION POUR L'AMELIORATION DE LA DESERTE FERROVIAIRE ET DES CONDITIONS SANITAIRES DANS LES GARES

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un email, reçu de la part du Collectif des Usagers des transports du Haut-Allier et du Collectif « Oui au Train de Nuit », pour le retour des trains de nuit et l'amélioration des conditions sanitaires dans les gares.

Il ressort de ce document :

- D'une part, que le retour du train de nuit Nîmes Alès Langogne Langeac Clermont-Ferrand Paris est urgent pour le désenclavement de nos départements,
- D'autre part, que l'amélioration des toilettes, et douches est d'une nécessité extrême afin que le retour des trains de nuit se fasse dans les conditions sanitaires réglementaires
- Et enfin que l'information des usagers est à améliorer

Sur cette base, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1° SOUTIENT les initiatives du Collectif des Usagers des transports du Haut-Allier et du Collectif « Oui au Train de Nuit »

2° DEMANDE au Secrétaire d'Etat et à la S.N.C.F. :

- Le retour de tous les trains de nuit et du train de nuit Nîmes Langogne Clermont-Ferrand Paris dans les plus brefs délais,
- La réouverture des douches et sanitaires dans les gares qui en sont équipées et/ou l'installation de douches et sanitaires dans des bâtiments modulaires
- L'ouverture des toilettes dans toutes les gares à l'arrivée des trains de nuit, notamment en cette période de crise sanitaire
- Une meilleure information des usagers lors de la réservation : "trains temporairement indisponibles" au lieu de "complets" quand ils ne le sont pas et une alerte réservation par courriel lors de la reprise de la réservation.
- La présence systématique dans chaque train d'un agent pour la sécurité, à tous niveaux, des voyageurs.

Publié le 10/09/20
Le Directeur des Services Techniques



Pour copie conforme,
Le Maire,

Jean-Luc VACHELARD

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand (6 cours Sablon - BP 129 - 63033 CLERMONT-FD Cédex) dans un délai de 2 mois à partir de la publication. Le Tribunal Administratif peut être également saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.